

STRATÉGIE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE POUR LES PREMIÈRES ANNÉES DU XXI^{ème} SIECLE



Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle

**Adoptée par
les Ministres de l'Environnement de l'OCDE**

16 mai 2001



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle

VERS UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE

Quelle est la finalité de la stratégie ?

La présente Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle est destinée à fournir des orientations claires en faveur de politiques écologiquement viables dans les pays Membres de l'Organisation, et elle sous-tendra les travaux futurs de l'OCDE dans le domaine de l'environnement. Elle s'inscrit dans le prolongement des Objectifs communs pour l'action adoptés en 1998, dans lesquels les Ministres de l'environnement des pays de l'OCDE avaient « invité l'OCDE à élaborer une nouvelle stratégie de l'environnement pour la prochaine décennie et [étaient] convenus de l'examiner lors de leur réunion de 2001 ».

La Stratégie devrait être mise en œuvre avant 2010. Les Examens des performances environnementales et le programme sur les indicateurs environnementaux de l'OCDE serviront au suivi des progrès. Les réunions futures du Comité des politiques d'environnement (EPOC) de l'OCDE au niveau ministériel examineront l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie.

La Stratégie est une pièce maîtresse du projet sur le développement durable qui est mené à l'échelle de l'OCDE. Les pays Membres de l'OCDE ont une responsabilité particulière à l'égard de l'application des Principes de Rio et du programme Action 21 qui ont été adoptés en 1992 à Rio de Janeiro. Le Sommet mondial sur le développement durable qui aura lieu en 2002 en Afrique du Sud sera pour eux une occasion unique de montrer l'exemple dans la mise en œuvre des politiques déjà convenues et de mesures nouvelles qui permettront de progresser sur la voie du développement durable. A cet égard, l'intégration des axes économique, social et environnemental du développement durable est implicite.

Le fil conducteur de la Stratégie est la nécessité de continuer de faire évoluer la politique de l'environnement vers la promotion du développement durable dans les pays de l'OCDE individuellement et dans leur ensemble, et ce en étant à l'écoute des aspirations de développement durable des pays en développement. La mise en œuvre réussie de cette Stratégie sera donc également tributaire d'une coopération renforcée avec les pays non membres, y compris les pays en développement et les économies en transition. Les pays de l'OCDE ont une importante mission à assumer, qui consiste à œuvrer au renforcement des capacités dans les pays non membres et à travailler avec les autres pays à l'élaboration d'arrangements efficaces et équitables pour partager la charge imposée par le traitement des problèmes mondiaux d'environnement, en étant conscients des responsabilités communes mais différenciées des uns et des autres.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, les gouvernements et l'OCDE rechercheront la coopération active du secteur privé et de la société civile, et ils encourageront la collaboration entre les acteurs concernés, par exemple sur le lieu de travail.

Quelles sont les *Perspectives de l'environnement* et quels sont les facteurs qui les sous-tendent ?

En 2020, la population mondiale devrait s'établir à 7.5 milliards de personnes, soit une hausse de près d'un quart par rapport aux 6.1 milliards actuels, et la population urbaine devrait presque doubler pour atteindre plus de 4 milliards. Dans les pays de l'OCDE, le nombre d'habitants devrait progresser de 11 pour cent à 1.25 milliard de personnes en 2020, et cet accroissement devrait s'accompagner d'un vieillissement de la population. Dans toutes les régions du monde, on prévoit une progression continue du PIB dans un contexte de mondialisation caractérisé par une croissance rapide des échanges internationaux et de l'investissement transfrontière. La consommation et la production augmentent tandis qu'une « nouvelle économie » se dessine sous l'effet de la croissance rapide du secteur des technologies de l'information. On s'attend à d'importantes avancées techniques qui contribueront au développement économique partout dans le monde.

Dans un passé récent, l'environnement a subi de fortes pressions dans les régions de l'OCDE et à l'échelle planétaire, mais parallèlement, il a aussi connu un certain nombre d'améliorations. Sous l'effet des évolutions économiques, sociales et technologiques qui interviendront au cours des prochaines décennies, certaines pressions exercées sur l'environnement vont sans doute diminuer, mais d'autres vont s'amplifier, parfois dans des proportions significatives. Au cours des dix premières années du XXIème siècle, les pays de l'OCDE devront se pencher d'urgence sur un certain nombre de pressions et de préoccupations. La présente Stratégie précise les actions que pourront engager les pays au niveau national pour faire face à certains problèmes parmi les plus pressants, les indicateurs qui pourront servir à mesurer les progrès réalisés et les travaux que l'OCDE pourra mener pour soutenir ses pays Membres dans cette démarche.

Les *Perspectives de l'environnement* de l'OCDE ont recensé un certain nombre de « FEUX VERTS », c'est-à-dire des problèmes d'environnement qui ont connu récemment ou qui devraient connaître à l'avenir une évolution favorable et par rapport auxquels la stratégie actuelle de la plupart des pays de l'OCDE paraît adaptée, mais qui doivent être surveillés de près. Ainsi, dans beaucoup de pays de l'OCDE, on enregistre des résultats probants dans la lutte contre la pollution industrielle émanant de sources ponctuelles et on constate un accroissement notable du rendement d'utilisation des ressources et de l'efficacité énergétique. En outre, les émissions d'une partie des principaux polluants atmosphériques sont en baisse (CO, SO_x et plomb, notamment), et certains des cours d'eau et des lacs parmi les plus pollués ont été assainis. Parallèlement, les comportements d'achat « écologiques » gagnent du terrain, les surfaces affectées à l'agriculture biologique progressent rapidement (bien qu'elles restent modestes), et la superficie des zones protégées et des espaces boisés augmente dans un certain nombre de pays de l'OCDE.

Dans les *Perspectives de l'environnement* de l'OCDE, d'autres problèmes ont été classés dans la catégorie « FEUX ORANGES », qui signale des incertitudes ou des problèmes potentiels. Ainsi, les effets des émissions toxiques de l'industrie sur la santé humaine et les fonctions des écosystèmes restent incertains et mal connus, tandis que la production de déchets dangereux constitue toujours un problème dans l'ensemble des pays de l'OCDE. En outre, on ne connaît pas pour l'heure toutes les incidences sur l'environnement de l'élevage de poissons en aquaculture, activité en forte croissance, et des forêts plantées. Les possibles effets futurs de certaines évolutions technologiques, notamment dans le domaine des biotechnologies, sont également entourés d'incertitudes ou en grande partie inconnus. Enfin, si d'importantes améliorations technologiques sont prévues dans les domaines de l'énergie et des transports, les gains d'efficacité qu'elles engendreront devraient être largement absorbés par les effets de « volume » liés à l'augmentation de l'utilisation d'énergie et des activités de transport.

Si les pays de l'OCDE sont parvenus à réduire bon nombre de pressions exercées sur l'environnement, les *Perspectives de l'environnement* de l'OCDE ont également recensé un certain nombre de « FEUX ROUGES », c'est-à-dire des problèmes d'environnement qui ont empiré récemment et qui devraient continuer d'évoluer défavorablement, et auxquels les pays Membres de l'OCDE doivent s'attaquer de toute urgence. Ainsi, il est prévu que la production d'ordures ménagères continue d'augmenter fortement dans les pays de l'OCDE. Les distances parcourues par les véhicules motorisés devraient progresser de près de 40 pour cent d'ici à 2020 dans les régions de l'OCDE, tandis que le volume des transports aériens mondiaux devrait tripler. Sous l'effet de cet accroissement et de la hausse de la consommation d'énergie, les rejets de gaz à effet de serre augmentent et on prévoit d'ici à 2020 une hausse d'environ 33 pour cent des émissions totales de CO₂ dans les pays de l'OCDE en l'absence de modification des politiques actuelles, ce qui est loin de l'objectif général du Protocole de Kyoto qui prévoit avant 2008-2012 une réduction de 5 pour cent des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 pour les pays de l'Annexe I. Les effets du réchauffement planétaire sont de plus en plus patents, et les normes de qualité de l'air continueront d'être dépassées dans beaucoup d'agglomérations des pays de l'OCDE, avec à la clé des incidences néfastes sur la santé humaine et les écosystèmes. L'agriculture demeure une source majeure de pollution de l'air, des sols et de l'eau, et l'un des principaux responsables du recul de la diversité biologique. A l'avenir, la pollution des eaux souterraines devrait constituer un problème majeur pour les pays de l'OCDE en limitant la disponibilité d'eau douce propre. L'utilisation de certaines ressources naturelles renouvelables, dont les poissons et les forêts tropicales, a atteint dans beaucoup de régions des niveaux qui ne sont plus viables écologiquement, et des pressions continuent de s'exercer sur la biodiversité et les écosystèmes. Par exemple, la majorité des zones de pêche marines du globe sont aujourd'hui exploitées au maximum, voire surexploitées.

La situation dans tous ces domaines repérés par un « feu rouge » induit d'importants coûts économiques, financiers et sociaux, y compris en termes de santé humaine, que l'on pourrait éviter en gérant mieux l'environnement et les contraintes qui s'exercent sur lui. Il existe des possibilités d'action qui sont virtuellement à même d'alléger les pressions et d'améliorer l'état de l'environnement, dont certaines présentent un bon rapport coût-efficacité et peuvent être, pour quelques-unes d'entre elles, avantageuses sur toute la ligne. Pour lutter efficacement contre les problèmes recensés dans la catégorie « feux rouges », il faut que les pays de l'OCDE combler les lacunes dans la mise en œuvre des politiques, en appliquant pleinement les mesures déjà convenues, en concevant et en mettant en œuvre de nouvelles politiques, en respectant les objectifs fixés et en définissant des objectifs quantitatifs assortis d'échéances précises dans les domaines où il n'en existe pas encore. Le rôle de l'OCDE pourrait être de faciliter l'élaboration de tels objectifs chiffrés par rapport à certains problèmes et la mise au point des indicateurs correspondants. La présente Stratégie de l'environnement recense un certain nombre d'indicateurs qui pourront servir à mesurer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre d'ici à 2010.

Comment inverser les tendances non viables et garantir le maintien des fonctions vitales de l'environnement à l'horizon 2010 et au-delà ?

Comme on peut le constater à l'examen des « feux rouges » recensés dans les *Perspectives de l'environnement* de l'OCDE, dans la plupart des domaines, les succès relatifs remportés en matière de maîtrise de la pollution et d'amélioration du rendement d'utilisation des ressources ont été annulés par les « effets de volume » engendrés par l'augmentation des niveaux de production et de consommation. Il faudra au cours de la prochaine décennie non seulement découpler la poursuite du développement économique de la dégradation de l'environnement, mais aussi veiller à ce que les pressions exercées sur l'environnement soient maintenues à un niveau compatible avec un développement écologiquement viable. Dans cette optique, il sera

essentiel de combler les lacunes dans la mise en œuvre des politiques et de recourir plus efficacement aux instruments économiques et autres pour changer les modes de production et de consommation. L'intégration des politiques environnementales et sectorielles et la cohérence horizontale des politiques sont indispensables pour réussir la mise en œuvre.

La santé des écosystèmes et leur capacité biologique doivent être au centre de nos préoccupations. Pour parvenir à un développement écologiquement viable, il faut que la biosphère soit capable de fournir à la société, à long terme et en quantité et en qualité suffisantes, des biens et services naturels : énergie, matières, espace, conditions géophysiques, bon fonctionnement des cycles hydrologiques et biogéochimiques, diversité biologique, etc. La qualité et la quantité de certaines catégories essentielles de biens et services naturels devraient être préservées, et un souci de prise en compte des éléments décisifs pour la viabilité écologique des écosystèmes devrait inspirer l'action des pouvoirs publics. Il conviendrait de considérer l'état des biens et services naturels dans une perspective à long terme couvrant impérativement plusieurs générations, en s'intéressant plus particulièrement aux changements irréversibles et en tenant compte des effets indirects et des chaînes de causalité complexes, y compris des phénomènes relativement discrets susceptibles de déclencher d'importants effets néfastes. Par conséquent, quatre critères concrets de viabilité écologique peuvent être énoncés.

- I. Régénération : les ressources renouvelables doivent être utilisées de façon rationnelle, et il ne faut pas laisser leur taux d'utilisation dépasser leur taux de régénération naturelle à long terme.
- II. Substituabilité : les ressources non renouvelables doivent être utilisées de façon rationnelle, sans dépasser les niveaux d'utilisation au-delà desquels il n'y a plus de compensation possible au moyen du remplacement par des ressources renouvelables ou d'autres formes de capital.
- III. Assimilation : les rejets de substances dangereuses ou polluantes dans l'environnement ne doivent pas être supérieurs à sa capacité d'assimilation ; les concentrations doivent être maintenues en deçà des niveaux critiques établis qu'il est nécessaire de respecter pour protéger la santé humaine et l'environnement. Concrètement, lorsque la capacité d'assimilation est nulle (par exemple, dans le cas de substances dangereuses persistantes et/ou bio-accumulables), les rejets correspondants doivent être nuls pour éviter l'accumulation des substances en question dans l'environnement.
- IV. Prévention des effets irréversibles : il convient d'éviter que les activités humaines ne produisent sur les écosystèmes et les cycles hydrologiques et biogéochimiques des effets néfastes irréversibles. Les processus naturels qui permettent de maintenir ou de restaurer l'intégrité des écosystèmes doivent être préservés des incidences dommageables des activités humaines. Les différences de capacités de récupération et d'assimilation entre les écosystèmes doivent être prises en compte afin de préserver les populations d'espèces en voie de disparition, menacées et critiques qu'abrite chacun d'eux.

Au moment de concevoir des politiques destinées à rendre ces critères opérationnels dans l'optique de la viabilité écologique, les pays devraient au besoin faire preuve de précaution lorsqu'il n'existe pas de certitude scientifique. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 prévoit dans son Principe 15 l'application de mesures de précaution, et la précaution figure dans divers accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) conclus par la suite, dont la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et son Protocole Biosécurité, la Convention sur les polluants organiques persistants, etc. En outre, les politiques et les mesures en faveur de la viabilité écologique

devraient être mises en œuvre de façon efficace et économe, et concourir à une application complète et cohérente des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur.

Sur la base des critères de viabilité écologique et compte tenu de l'analyse présentée dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, la Stratégie distingue cinq objectifs interdépendants pour parvenir à des politiques environnementales opérationnelles et efficaces par rapport à leur coût dans l'optique du développement durable :

1. Maintenir l'intégrité des écosystèmes par la gestion rationnelle des ressources naturelles.
2. Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique.
3. Améliorer les informations pour la prise de décision : mesurer les progrès au moyen d'indicateurs.
4. L'interface social-environnement : améliorer la qualité de vie.
5. Interdépendance environnementale à l'échelle planétaire : améliorer la gouvernance et la coopération.

OBJECTIF 1 MAINTENIR L'INTEGRITE DES ECOSYSTEMES PAR LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES

Pour les pays de l'OCDE, le maintien de l'intégrité des écosystèmes par une gestion rationnelle et appropriée des ressources naturelles fait partie des objectifs clés des dix prochaines années. Les écosystèmes ne sont pas infinis ni invulnérables, et leur capacité de faire office de puits ou de source est limitée. Une utilisation rationnelle des ressources naturelles devrait viser à leur préservation.

L'utilisation non viable qui est faite actuellement de beaucoup de ressources renouvelables – et notamment la surexploitation des stocks de poissons et la pollution des écosystèmes marins, la dégradation des terres et la destruction de la forêt tropicale – est particulièrement préoccupante. La santé des écosystèmes planétaires et la diversité biologique, les structures climatiques et l'environnement mondial sont de plus en plus menacés par des modes de production et de consommation qui sont insoutenables à terme.

Pour gérer efficacement les ressources naturelles et faire en sorte que l'environnement continue de fournir des services essentiels, les pays de l'OCDE devront éliminer ou réformer les subventions et les autres politiques qui favorisent une utilisation non viable des ressources naturelles – à commencer par celles qui concernent les secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie (voir l'Objectif 2) –, et ils devront veiller à l'internalisation de l'intégralité des coûts externes de l'utilisation de ces ressources par des instruments économiques et d'autres moyens d'action, en s'inspirant des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur. Ils devraient recourir à une série d'autres politiques et instruments de gestion de la demande, et notamment au développement de l'infrastructure, à l'information du public et à la sensibilisation à l'environnement, lorsque cela se justifie pour seconder des instruments économiques et des restrictions d'accès. Les politiques devraient être élaborées en coopération étroite avec les autres acteurs concernés comme les entreprises et les organisations non gouvernementales (ONG), les populations et les collectivités locales. Elles devraient tenir compte des préoccupations non seulement nationales et locales, mais aussi régionales et planétaires, et concourir à la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Climat

Défis

- A. Réduire notablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre, les pays développés montrant l'exemple, et protéger et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, afin de stabiliser à long terme les concentrations dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait une dangereuse interférence anthropique avec le système climatique.
- B. Respecter l'ensemble des obligations dans le cadre de la CCNUCC et agir par l'intermédiaire de mécanismes internationaux pour œuvrer en faveur de ses objectifs ; ce qui signifie, pour une grande majorité de pays de l'OCDE, faire en sorte que le Protocole de Kyoto entre en vigueur d'ici 2002, moyennant des processus de ratification engagés en temps voulu, et avec le concours le plus large possible de la communauté internationale.
- C. Poursuivre la mise au point de nouvelles technologies, de nouvelles approches par le marché et d'autres solutions innovantes pour faire face au changement climatique, en particulier en vue de mener une action conjuguée en faveur des économies d'énergie et de technologies efficaces et à faibles émissions de gaz à effet de serre.

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

1. Respecter pleinement les engagements nationaux, tels que les objectifs de limitation et de réduction des émissions, notamment ceux fixés par la CCNUCC.
2. Etoffer les travaux de recherche et d'évaluation sur le rythme, le profil temporel et les incidences du changement climatique ; sur les technologies permettant d'y faire face ; et sur les mesures pouvant être prises par les pouvoirs publics ; et continuer d'épauler le GIEC dans ses activités.
3. Créer des incitations en faveur de la réduction des émissions par l'innovation technologique et sociale, en accordant la priorité notamment aux instruments fondés sur le jeu du marché, tels que l'élimination des subventions et la réforme fiscale « verte », les contingents ou les permis d'émissions négociables, et les projets internationaux de compensation, ainsi qu'aux politiques sectorielles, avec notamment le recours à des accords volontaires bien ciblés et une application plus rigoureuse des réglementations.
4. Elaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles résultant de la production et de l'utilisation d'énergie dans la production d'électricité, les secteurs à forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre, les transports et le secteur agricole.
5. Protéger et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, en tenant compte d'autres préoccupations environnementales, comme la conservation de la diversité biologique.

Mesure des progrès

- Chiffres effectifs et prévisions concernant les émissions et l'absorption de gaz à effet de serre, s'il y a lieu par rapport aux objectifs nationaux, par grande source et type de puits.
- Taux de variation des émissions rejetées par les sources et des quantités absorbées par les puits ; et intensités d'émissions de GES de l'économie et du secteur de l'énergie.
- Soutien des activités d'évaluation scientifique et de recherche et développement technologique liées au climat.
- Mesures mises en œuvre ou prévues pour faire face au changement climatique.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

Travaux à l'appui des activités de la CCNUCC

- Aider les pays à mettre en œuvre au niveau national des mesures pour faire face au changement climatique, notamment des mesures d'adaptation, et contribuer au renforcement des capacités institutionnelles pour la prise en compte, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des avantages multiples de celles-ci pour l'environnement (effets annexes).
- Faciliter le dialogue et les travaux d'analyse entre les pays Membres de l'OCDE et leurs partenaires non membres au sujet des liens qui existent, sur le plan économique et environnemental, du point de vue du développement et du point de vue social, entre les stratégies dans les domaines de la viabilité écologique et du changement climatique (atténuation et adaptation), et notamment au sujet des synergies dans l'application des diverses conventions mondiales.
- Evaluer les politiques qu'exige la mise en place des incitations nécessaires pour parvenir à une stabilisation à long terme des concentrations de gaz à effet de serre.
- Analyser de façon approfondie les options concrètes de mise en œuvre, notamment les options prévues dans le Protocole de Kyoto et les mécanismes fondés sur le marché, par rapport aux critères spécifiques de maximisation de l'efficacité environnementale et de l'efficience économique, et en examinant les effets redistributifs, et d'autres répercussions sur le plan de l'équité.
- Promouvoir l'échange d'informations sur les mesures relatives au climat prises par les pouvoirs publics.
- Contribuer à l'élaboration d'instruments pour évaluer les progrès.

Eau douce

Défis

- A. Gérer l'utilisation des ressources en eau douce et des bassins versants correspondants de façon à maintenir un approvisionnement en eau douce à usage humain en quantité et qualité suffisantes et à subvenir aux besoins des écosystèmes aquatiques et autres.
- B. Protéger et remettre en état l'ensemble des eaux de surface et souterraines et prévenir leur dégradation, pour faire en sorte que les objectifs de qualité de l'eau soient atteints dans les pays de l'OCDE.

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

1. Assurer l'accès de tous à une eau de boisson salubre et à des systèmes sanitaires appropriés.
2. Atteindre les objectifs convenus de qualité de l'eau et fixer d'autres objectifs qui sont nécessaires pour préserver la valeur écologique des ressources en eau in situ et veiller au maintien de leurs fonctions écologiques.
3. Appliquer l'approche par écosystème à la gestion des ressources en eau douce et des bassins versants correspondants, en recourant à une gestion intégrée par bassin hydrographique.
4. Elaborer et appliquer des cadres juridiques assortis de moyens d'action appropriés pour assurer une utilisation durable des ressources en eau douce, y compris par des mesures visant à rendre cette utilisation plus rationnelle.

5. Prendre des mesures visant à récupérer intégralement les coûts de fourniture des services d'eau et les coûts externes liés à l'utilisation d'eau, et créer des incitations en faveur d'une utilisation rationnelle des ressources en eau (gestion de la demande), en tenant compte des incidences sociales de ces mesures.
6. Réduire notablement les déperditions d'eau dues aux fuites dans les réseaux de distribution.
7. Mettre au point des stratégies appropriées pour gérer de façon écologique les bassins versants, afin de prévenir les risques d'inondations et de sécheresses extrêmes.
8. Coopérer en vue d'une gestion écologiquement rationnelle et d'une utilisation rationnelle des ressources en eau transfrontières, de façon à réduire les risques d'inondation et de minimiser les risques de conflit du fait de l'utilisation ou de la pollution de ces ressources transfrontières.
9. Soutenir le renforcement des capacités et le transfert de technologies afin d'aider les pays en développement à gérer et à mettre en valeur de façon écologiquement viable leurs ressources en eau douce, ainsi qu'à assurer l'accès à une eau de boisson salubre et à des systèmes sanitaires appropriés.

Mesure des progrès

- Intensité d'utilisation des ressources en eau (prélèvements en pour cent des ressources disponibles, prélèvements par habitant ou par secteur).
- Qualité de l'eau ambiante (de réseaux hydrographiques particuliers, en ce qui concerne les concentrations d'éléments nutritifs, les résidus chimiques, la demande biologique en oxygène et l'état biologique).
- Part de la population raccordée à un système de traitement secondaire et tertiaire des eaux usées.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

- Réunir des informations et procéder à des analyses au sujet des ressources en eau transfrontières et des menaces pesant sur la sécurité en raison de la rareté ou de la pollution de l'eau.
- Comparer l'efficacité des systèmes de gestion de l'eau des pays de l'OCDE et les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs de qualité de l'eau, et assurer la diffusion des enseignements correspondants.
- Analyser les aspects sociaux de l'accès aux ressources en eau douce, ainsi que la conception des politiques de gestion de l'eau et des dispositifs destinés à récupérer les coûts.
- Comparer les pratiques et assurer la diffusion des enseignements correspondants en ce qui concerne la conception et l'application de systèmes nationaux de permis transférables dans le domaine de l'utilisation et de la pollution de l'eau.

Diversité biologique

Défis

- A. Préserver, rétablir et accroître la diversité des paysages, des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques.
- B. Réduire notablement les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et les espèces qu'ils abritent du fait de la destruction ou du morcellement des habitats, de la modification des modes d'utilisation des terres, de la pollution, de l'introduction d'espèces invasives, de la surexploitation ou de la disparition d'espèces sauvages, etc.

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

1. Intégrer les préoccupations concernant la biodiversité dans les activités d'aménagement de l'espace, ainsi que dans les politiques économiques, sectorielles et fiscales si cela se justifie.
2. Amplifier le recours aux instruments économiques afin de créer des incitations en faveur de l'utilisation durable et de la protection de la diversité biologique, y compris en développant des marchés conçus avec vigilance pour les services liés à la biodiversité.
3. Favoriser et renforcer la protection de la nature sur le plan national et local, notamment par la préservation et la remise en état des habitats, ainsi que par la sauvegarde ou l'accroissement de la diversité des végétaux cultivés et des animaux d'élevage.
4. Veiller à la sécurité biologique aux niveaux national et international, notamment en empêchant l'introduction d'espèces invasives et de maladies et en évaluant les conséquences des biotechnologies (par exemple, les OGM).
5. Promouvoir la sensibilisation à la biodiversité, notamment en recueillant et en diffusant des informations, en associant les parties intéressées à la gestion de la biodiversité, ainsi qu'en renforçant les capacités scientifiques et techniques.
6. Promouvoir au niveau mondial un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, en particulier par l'accès à ces ressources et par le transfert des technologies utiles.
7. Aider les pays en développement à réduire les menaces pesant sur les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques, en particulier dans les écosystèmes forestiers, par le renforcement des capacités et le transfert de technologies.
8. Mettre fin séparément et par l'application des accords régionaux et internationaux à la surexploitation des stocks de poissons d'ici à 2010.

Mesure des progrès

- Part des espèces menacées et éteintes en pour cent des espèces connues.
- Part de la superficie protégée en pour cent du territoire national (par type d'écosystème et catégorie de protection).
- Changements d'utilisation et/ou de couverture des sols.
- Part de la superficie boisée en pour cent du territoire national, et part de la couverture forestière d'origine en pour cent de la superficie boisée totale.
- Morcellement et/ou altération des habitats (superficie et nombre des habitats pour des espèces ou groupes fonctionnels indicatifs, densité du réseau routier en dehors des agglomérations).
- Superficie des écosystèmes clés.
- Listes des espèces protégées et menacées.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

Travaux à l'appui de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et des accords internationaux connexes

- Poursuivre d'ici à 2003 la mise au point et l'amélioration des indicateurs de la biodiversité, y compris des indicateurs de pressions et d'état.
- Elaborer et promouvoir des méthodes d'évaluation économique de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes, et encourager l'utilisation de ces méthodes pour la conception de politiques rationnelles en matière de diversité biologique.
- Analyser les aspects distributifs de l'accès aux ressources naturelles et de leur utilisation.
- Mettre en évidence les possibilités d'utilisation durable des ressources naturelles par des incitations économiques, dont la création de marchés pour les produits et services liés à la biodiversité.

OBJECTIF 2 DECOUPLER LES PRESSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Comme le montrent les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, certaines améliorations sont intervenues dans le domaine de l'environnement sous l'effet de l'application de politiques probantes et du recours à de meilleures technologies. Ainsi, les pays de l'OCDE utilisent moins de ressources naturelles et de matériaux et produisent moins de pollution et de déchets par unité produite et consommée. A bien des égards, les effets de volume induits par l'augmentation de la production et de la consommation ont cependant fait progresser la dégradation de l'environnement en termes nets. Il est nécessaire de découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique pour faire en sorte que la poursuite de cette croissance aille de pair avec une amélioration de la qualité de l'environnement. Les pays de l'OCDE doivent veiller à ce que les effets nets du découplage dans l'ensemble des secteurs économiques se conjuguent pour faire en sorte que les quatre critères de viabilité écologique énoncés dans cette Stratégie soient remplis.

Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique tout en continuant de satisfaire les besoins humains passe nécessairement par un effort intégré portant sur les modes de consommation et de production et encourageant notamment une utilisation plus rationnelle des ressources. L'accroissement de la productivité des ressources dans les différents secteurs peut être complété par une modification de la composition sectorielle de l'économie, comme l'évolution vers l'économie fondée sur le savoir et les services dans les pays de l'OCDE, qui est susceptible de faire baisser la demande de ressources naturelles et d'accentuer la réduction du volume de déchets, mais qui pourrait aussi avoir un effet rebond sur l'environnement. Les politiques destinées à promouvoir une plus grande productivité des ressources et à réduire par d'autres moyens les incidences sur l'environnement devraient porter aussi bien sur l'offre que sur la demande ; elles peuvent faire appel à des instruments économiques – suppression des subventions préjudiciables à l'environnement, réforme fiscale écologique et autres –, à des instruments d'information sur la consommation et sur les produits, ainsi qu'à des instruments réglementaires et à des approches volontaires. Des politiques sont nécessaires pour intégrer directement les effets sur l'environnement induits tout au long du cycle de vie par les modes de consommation et de production (par exemple, des politiques intégrées en matière de produits). A cet égard, des mesures doivent être prises pour encourager le remplacement des flux physiques dangereux ou préjudiciables à l'environnement sur l'ensemble du cycle de vie par des flux de

matières moins dangereuses et plus favorables à l'environnement. Promouvoir l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement peut également contribuer notablement aussi bien à l'augmentation de la productivité des ressources qu'au recul de la dégradation de l'environnement.

Les entreprises et l'industrie ont une responsabilité particulière à cet égard ; dans tous les secteurs de l'économie, il leur incombe de veiller à ce que les méthodes de production, les produits et les services soient respectueux de l'environnement, en prenant en considération les effets sur l'environnement à tous les stades du cycle de vie d'un produit. Accroître les informations environnementales disponibles sur les produits et les processus de production et améliorer leur comparabilité peut favoriser une évolution des modes de vie et des choix de consommation vers des produits plus « écologiques ». Afin d'encourager l'industrie et les consommateurs à agir dans ce sens, les pouvoirs publics devraient mettre en place les conditions cadres voulues, y compris par l'internalisation des effets externes sur l'environnement de façon à offrir des conditions équitables aux produits « écologiques ». Ils devraient également montrer l'exemple par l'application des pratiques des marchés publics écologiques, afin de stimuler la demande de ces produits, ou par la prise en compte des incidences sur l'environnement dans la mise en place d'infrastructures.

Si de multiples secteurs économiques ont des incidences importantes sur l'environnement, les « feux rouges » recensés dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* indiquent qu'il est particulièrement urgent d'agir pour susciter un découplage dans les domaines de l'agriculture, des transports et de l'énergie. Dans ces trois secteurs, la structure de la demande et la hausse de la consommation et de la production se traduisent par des effets de volume qui restent trop importants pour être compensés par la progression du rendement d'utilisation des ressources et l'amélioration de l'efficacité énergétique, si bien que les pressions exercées sur l'environnement augmentent. La mise en œuvre de politiques de découplage efficaces s'y est révélée plus difficile pour les sources de pollution diffuses et mobiles que pour les sources ponctuelles classiques. L'application de mesures efficaces et économes visant à améliorer le rendement d'utilisation des ressources et à réaliser un découplage dans ces trois secteurs pourrait produire d'importants avantages pour l'environnement, comparables à ceux obtenus dans l'industrie au moyen des méthodes fondées sur l'éco-efficience. Une approche similaire continue de s'imposer pour l'industrie, notamment dans les petites et moyennes entreprises (PME), et dans d'autres secteurs économiques des pays de l'OCDE, y compris dans le secteur primaire (pêche et forêts, par exemple) et dans celui des services (notamment le tourisme).

Une action doit être engagée d'urgence pour faire en sorte que la production d'ordures ménagères et de déchets industriels soit découplée de la croissance économique. Jusqu'à présent, les effets de volume engendrés par la hausse de la production et de la consommation ont annulé tout à la fois les gains d'efficacité réalisés en termes d'utilisation de matières par unité produite et les avantages procurés par l'augmentation du recyclage et de la valorisation des déchets, si bien que la production de déchets et les pressions exercées sur l'environnement ont progressé. Pour renforcer la prévention de la production de déchets et la minimisation des déchets, il faut appliquer des politiques efficaces et économes visant à accroître le rendement d'utilisation des ressources et à faire évoluer les modes de production et de consommation existants.

Agriculture

L'un des objectifs majeurs du XXI^{ème} siècle consistera, dans un contexte global de libéralisation accrue des échanges, à produire suffisamment d'aliments sans danger et d'autres produits agricoles pour satisfaire les besoins d'une population mondiale en expansion, tout en atténuant la dégradation de l'environnement imputable à la production agricole et en amplifiant les avantages environnementaux produits par l'agriculture.

Défis

- A. Réduire progressivement les effets négatifs de la production agricole sur l'environnement et renforcer ses effets positifs, de façon à permettre le maintien ou le rétablissement des fonctions des écosystèmes tout en assurant une production agricole suffisante et sans danger pour garantir la sécurité alimentaire de la population de la planète.
- B. Appliquer plus largement des technologies et des pratiques de gestion qui sont de nature à améliorer les performances environnementales, tout en veillant à ce que les nouvelles technologies, par exemple les organismes génétiquement modifiés (OGM), ne comportent pas de risques inacceptables pour l'environnement ou la santé.

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

1. Œuvrer en faveur de l'internalisation des effets externes de l'agriculture sur l'environnement, opérer la transition vers une tarification des ressources reflétant pleinement leurs coûts, y compris environnementaux et sociaux, et promouvoir la mise en œuvre d'instruments économiques et d'autres moyens d'action afin de renforcer la production d'avantages environnementaux en agriculture et de réduire les dommages causés à l'environnement par ce secteur.
2. Promouvoir une adoption plus large, par la majorité des producteurs agricoles, de systèmes de production durables et de pratiques écologiquement rationnelles de gestion des exploitations, dont l'agriculture biologique, en accordant une attention particulière aux zones écologiquement sensibles.
3. Intégrer les préoccupations concernant la biodiversité et les écosystèmes dans les politiques et les pratiques agricoles.
4. Éliminer ou réformer, avant 2010 et selon un calendrier convenu, les politiques agricoles et les subventions qui ont des effets préjudiciables pour l'environnement.
5. Fixer des objectifs assortis d'échéances précises pour accroître le rendement d'utilisation de l'eau et l'efficacité des réseaux d'irrigation dans les zones qui connaissent une situation de stress hydrique moyen ou élevé.
6. Fixer des objectifs assortis d'échéances précises pour réduire le lessivage des nitrates et les charges en matières nutritives qui parviennent dans l'eau par ruissellement à partir des terres agricoles, les risques d'érosion des sols, ainsi que les risques sanitaires et environnementaux liés à l'emploi de pesticides.

Mesure des progrès

- Utilisation de pesticides présentant un risque moindre pour l'environnement, intensité d'utilisation de pesticides et d'engrais, et dispersion des excédents d'éléments nutritifs sur les superficies agricoles.
- Part de la superficie agricole exploitée selon des pratiques de gestion écologiquement viables qui tiennent compte de l'utilisation d'intrants et prévoient une gestion intégrée des exploitations (dont l'agriculture biologique), ou nombre d'agriculteurs appliquant de telles pratiques.

- Part de la superficie agricole soumise à un risque élevé ou modéré de dégradation et d'érosion des sols.
- Evolution de la part des dépenses agro-environnementales dans les aides à l'agriculture.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

- Poursuivre la mise au point et développer l'utilisation du corps central d'indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE, et présenter d'ici à 2003 des informations sur l'adoption de pratiques durables de gestion agricole.
- Analyser les répercussions des politiques agricoles et des politiques connexes sur des problèmes d'environnement particuliers comme la qualité de l'eau, les pénuries d'eau et les émissions de gaz à effet de serre, et élaborer des recommandations de réforme des politiques dans l'optique de la viabilité écologique.
- Examiner les effets environnementaux, économiques et sociaux de l'agriculture durable, dont l'agriculture biologique, et évaluer les politiques et les approches par le marché en matière d'agriculture durable.
- Dresser un inventaire des politiques se rapportant aux performances environnementales en agriculture, surveiller et évaluer les effets sur l'environnement des politiques agricoles et des subventions à l'agriculture, et proposer d'autres politiques et approches pour améliorer les performances environnementales.
- Promouvoir l'harmonisation internationale de la surveillance réglementaire des biotechnologies et des nouveaux produits pour l'alimentation humaine et animale, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'innocuité.
- Etudier de façon suivie le degré d'évaluation des risques des OGM dans les pays Membres.

Transports

Donner à la société des moyens sûrs, économiquement viables et acceptables pour la collectivité d'accéder aux personnes, aux lieux, aux biens et aux services est indispensable à une prospérité économique soutenue et au développement durable dans les pays de l'OCDE. Néanmoins, l'augmentation continue des activités de transport annule les gains obtenus grâce à la technologie. Dans l'ensemble, les progrès réalisés sur la voie de la viabilité écologique du secteur des transports sont insuffisants. Ainsi que le signalent les « feux rouges » recensés dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, parvenir à une baisse substantielle des effets graves que produit la croissance rapide des transports de marchandises et de personnes sur la santé et l'environnement, notamment en termes de changement climatique et de dégradation de la qualité de l'air, constitue une priorité urgente. Parallèlement, il conviendrait de limiter les incidences négatives des infrastructures de transport et de réduire les encombrements pour économiser l'énergie et améliorer la qualité de l'air.

Défis

- A. Réduire notablement les effets des transports sur l'environnement et la santé, notamment en ce qui concerne la pollution atmosphérique et le changement climatique, en veillant à ce que les gains d'efficacité procurés par l'évolution technologique et la gestion de la demande se traduisent durablement par une amélioration de la qualité de l'environnement.
- B. Respecter les normes de qualité de l'air et les normes antibruit, ainsi que les niveaux et charges critiques en matière d'acidification, d'eutrophisation et d'ozone troposphérique, éviter le morcellement des habitats, réduire au minimum l'occupation des sols, le ruissellement et la production de déchets liés aux transports, et réduire les risques liés au transport maritime de substances dangereuses.

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

1. Œuvrer pour une internalisation effective et complète des coûts environnementaux des transports par des moyens efficaces comme les taxes, les redevances, la réforme des subventions dommageables pour l'environnement et d'autres outils incitatifs.
2. Soutenir le perfectionnement et la mise en œuvre des conventions internationales existantes et d'autres engagements en matière de transports, d'environnement et de santé.
3. Mettre au point et employer des moyens efficaces et économes de gestion de la demande et d'aménagement du territoire pour réduire les besoins de déplacement, favoriser une réduction au minimum des effets négatifs de l'utilisation des transports sur l'environnement, dont les risques liés au transport maritime de substances dangereuses, y compris par un partage modal mieux équilibré.
4. Encourager l'adoption de technologies propres pour les véhicules et les carburants au moyen d'incitations ciblées.
5. Mieux évaluer dans une perspective stratégique les incidences sur l'environnement des projets, politiques, plans et programmes d'investissement dans les infrastructures qui sont générateurs de transports.
6. Contribuer à la viabilité écologique à long terme du secteur des transports en fixant des objectifs chiffrés pour atteindre les objectifs plus vastes de qualité de l'environnement, en particulier ceux figurant dans les directives de l'OMS relatives à la qualité de l'air et au bruit.
7. Elaborer et mettre en œuvre des stratégies multimodales fondées sur les Orientations pour des transports écologiquement viables (TEV), en mettant l'accent sur l'intégration des politiques sectorielles.

Mesure des progrès

Compte tenu des circonstances nationales :

- Cumul des distances parcourues (passagers-kilomètres et tonnes-kilomètres par moyen de transport).
- Rendement d'utilisation du carburant par moyen de transport.
- Emissions des différents moyens de transport.
- Fréquence des dépassements des normes de qualité de l'air relatives aux principaux polluants atmosphériques et aux polluants dangereux présents en traces liés aux transports.
- Part de la population exposée à des niveaux de bruit préjudiciables à la santé humaine.
- Habitats détruits ou morcelés par les infrastructures de transport.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

- Approfondir les travaux de l'OCDE sur le transport écologiquement viable, notamment par :
 - l'élaboration de stratégies de mise en œuvre régionale d'ici à 2006, et
 - la mise au point de mesures pour contrecarrer les incidences sur l'environnement de la forte croissance des transports aériens et routiers à l'horizon 2006.
- Analyser les stratégies pour l'application d'instruments économiques, dont les échanges de droits d'émission, les prélèvements et les taxes, qui favorisent des transports aériens et maritimes écologiquement rationnels, en tenant compte des travaux d'autres organisations internationales.
- Analyser les mesures et les actions permettant l'intégration d'objectifs environnementaux dans les politiques territoriales, régionales et foncières, ainsi que leurs effets sur l'offre et la demande de transports.
- Analyser les obstacles à la pénétration des technologies respectueuses de l'environnement sur le marché, et élaborer des stratégies pour les surmonter.
- Analyser les possibilités d'action des pouvoirs publics pour atténuer les incidences sur l'environnement des voyages d'agrément et des déplacements touristiques.

Energie

Le secteur de l'énergie est un pilier essentiel des économies industrialisées qui sous-tend l'ensemble des activités économiques. La disponibilité de services énergétiques suffisants sur le plan national est donc importante pour soutenir le développement. Un certain découplage entre les pressions sur l'environnement et la croissance de l'utilisation d'énergie a été obtenu grâce à des changements de combustibles et aux gains d'efficacité procurés par des améliorations technologiques et d'autres moyens, mais il importe d'éviter que ces gains d'efficacité ne soient annulés par l'accroissement du volume total des émissions qu'induit la hausse de la production et de la consommation d'énergie. Ainsi que le montrent les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, la production et l'utilisation d'énergie constituent la principale source d'émissions anthropiques de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique.

Défi

- | |
|--|
| A. Repenser et faire évoluer les systèmes de production et d'utilisation de l'énergie afin que celles-ci produisent moins d'effets négatifs sur l'environnement, notamment les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. |
|--|

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

1. Eliminer les subventions et les dispositions fiscales dommageables pour l'environnement dans le secteur de l'énergie, et internaliser les effets externes liés à l'utilisation et à la production d'énergie.
2. Accélérer les réductions efficaces et économes des émissions nettes de dioxyde de carbone provenant de la production et de l'utilisation d'énergie, y compris par un vaste recours aux permis négociables.
3. Œuvrer pour accroître sensiblement la part des énergies renouvelables dans les approvisionnements totaux en énergie primaire.
4. Faire un usage plus concret des technologies pour accroître l'efficacité dans la production et l'utilisation d'énergie.

Mesure des progrès

- Intensités de carbone et intensités et palette énergétiques (par secteur et au niveau national, part des énergies renouvelables).
- Prix et fiscalité de l'énergie (en termes relatifs, évolution).
- Consommation d'énergie (totale et par habitant).

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

- Evaluer les politiques requises pour accélérer l'application des technologies à bon rendement énergétique dans les pays de l'OCDE, et notamment pour supprimer les obstacles à l'introduction de systèmes de production et d'utilisation de l'énergie à faibles émissions de carbone.
- Evaluer les politiques requises pour encourager l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la palette énergétique et réduire la pollution, la production de déchets et les effets sur la biodiversité liés à l'énergie.
- Collaborer avec les pays Membres pour analyser les effets sur l'environnement des changements intervenant dans le dosage des sources d'énergie utilisées, et pour évaluer les possibilités d'accroître la part des énergies renouvelables dans la palette énergétique.
- Continuer à évaluer l'avancement des réformes des subventions à l'énergie et des réformes fiscales écologiques dans les pays Membres.

OBJECTIF 3

AMELIORER LES INFORMATIONS POUR LA PRISE DE DECISION : MESURER LES PROGRES AU MOYEN D'INDICATEURS

Au niveau national comme international, les politiques environnementales devraient se fonder sur des données et indicateurs relatifs aux pressions et à l'état de l'environnement qui reflètent les intérêts et les besoins des citoyens et des décideurs. Le recours aux indicateurs est d'autant plus efficace que ceux-ci sont en rapport direct avec des objectifs chiffrés, intermédiaires ou à long terme, fixés au niveau national ou convenus au niveau international et assortis d'échéances précises. L'OCDE peut aider les pays Membres en élaborant des méthodologies et des cadres cohérents et en apportant son concours pour la mesure des performances, et elle peut faciliter l'élaboration d'objectifs quantifiables liés à des échéances précises et en rapport avec les indicateurs. Les pays Membres sont dotés de programmes de surveillance pour assurer la collecte de données comparables et scientifiquement valables à l'appui de ces indicateurs. L'OCDE doit continuer d'aider ses Membres et certains pays non membres à examiner les progrès réalisés par rapport à leurs objectifs nationaux et engagements internationaux dans le domaine de l'environnement, en se fondant sur des indicateurs et objectifs environnementaux et d'autres informations.

Il importe que les pays Membres permettent à tous leurs citoyens de prendre connaissance des informations relatives à l'environnement, en renforçant les possibilités d'accès de la société civile aux informations détenues par les autorités et les entités privées, en communiquant sur demande les renseignements utiles et en favorisant la diffusion d'informations sur l'environnement. En outre, les pays Membres peuvent analyser les changements à venir dans le domaine de l'environnement en élaborant des perspectives et des projections. Les pouvoirs publics devraient prendre des mesures afin de s'assurer de percevoir les signes précurseurs de ces changements, qui peuvent conditionner des modifications régulières des politiques et stratégies environnementales.

Défis

- A. Utiliser des indicateurs environnementaux et les objectifs correspondants pour mesurer les progrès réalisés sur la voie de la viabilité écologique et dans la mise en œuvre de cette Stratégie.
- B. Appuyer les politiques nationales en œuvrant en faveur d'une plus grande responsabilisation par rapport aux objectifs nationaux et aux engagements internationaux (mondiaux et régionaux).

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

1. Recueillir des données comparables et scientifiquement valables, et poursuivre la mise au point et développer l'utilisation d'indicateurs et d'objectifs précis afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'environnement sur le plan national.
2. Mettre en œuvre la Recommandation du Conseil de l'OCDE de 1998 sur l'information environnementale.
3. Procéder à des analyses intégrées des problèmes d'environnement futurs au niveau national, avec notamment l'élaboration de scénarios, de perspectives et de projections, et soutenir les efforts visant à mener de telles analyses au niveau régional ou mondial (à l'image de celle présentée dans les *Perspectives de l'environnement* de l'OCDE).
4. Utiliser les études d'impact sur l'environnement et les analyses coûts-avantages comme éléments d'appui dans le processus de décision.
5. Améliorer la diffusion des documents, rapports et publications de l'OCDE.
6. Mettre en œuvre des inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP).

Mesure des progrès

- Degré d'application au niveau national des recommandations formulées dans les Examens des performances environnementales de l'OCDE.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

- Approfondir les travaux sur les indicateurs, notamment en révisant le corps central d'indicateurs environnementaux, les indicateurs phares et les indicateurs d'intégration des politiques, dont ceux relatifs à l'interface social-environnement, ainsi qu'en élaborant des objectifs et des indicateurs précurseurs ; contribuer et apporter un soutien aux travaux sur les indicateurs de développement durable menés à l'échelle de l'OCDE.
- Soutenir l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs environnementaux en veillant à la disponibilité de données sur l'environnement et à leur qualité, ainsi qu'à l'existence de systèmes connexes d'information environnementale, et contribuer à une nouvelle rationalisation de la collecte de données entre organisations internationales.
- Poursuivre et approfondir l'élaboration de perspectives de l'environnement.
- Poursuivre le deuxième cycle des Examens des performances environnementales de l'OCDE, avec notamment le volet consacré à la durabilité et l'élargissement des examens au-delà du cercle des pays de l'OCDE.
- Préciser les méthodes de comptabilité de l'environnement dans le cadre du Système de comptabilité nationale.
- Poursuivre le développement et la mise à jour régulière des bases de données de l'OCDE sur les taxes et autres instruments économiques liés à l'environnement.
- Aider les pays dans la mise en œuvre d'inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP).

OBJECTIF 4

L'INTERFACE SOCIAL-ENVIRONNEMENT : AMELIORER LA QUALITE DE VIE

Le développement durable passe nécessairement par un bon équilibre entre les préoccupations économiques, sociales et environnementales et par leur intégration. L'interface économie-environnement et celle entre les questions économiques et sociales ont été étudiées sous les aspects les plus divers. A présent, il convient de consacrer des efforts plus importants à l'étude de l'interface social-environnement, en s'intéressant principalement à la santé et à la sécurité, à l'urbanisation et à l'aménagement de l'espace, à l'équité en matière d'environnement, aux liens entre environnement et emploi, à la participation et à l'éducation à l'environnement. La dégradation de l'environnement a sur la santé humaine des effets importants qui se répercutent sur la qualité de vie (c'est le cas, par exemple, de la baisse de la qualité de l'air dans les villes). Il importe d'offrir un accès équitable aux services de l'environnement et aux ressources naturelles, par exemple dans l'optique de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois et dans le contexte de la coopération avec les pays en développement (voir l'Objectif 5). L'intégration des politiques environnementales et sociales peut favoriser la réalisation d'objectifs environnementaux, par exemple au travers d'un dialogue entre les parties intéressées dans le cadre de l'élaboration de décisions concernant l'environnement et à la faveur d'un meilleur accès à l'information environnementale (voir l'Objectif 3). Si les politiques environnementales peuvent dans certains cas aboutir à des effets sociaux négatifs, dans d'autres, elles peuvent au contraire être génératrices d'avantages tels que la réduction du chômage et de l'exclusion sociale et le développement local.

Défi

A. Tenir compte des liens multiples qui existent entre les conditions et évolutions environnementales et sociales, ainsi que des incidences sociales des politiques environnementales, afin d'améliorer la santé humaine, la qualité de l'environnement, la situation de l'emploi, l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision, l'accès à la justice en matière d'environnement et l'éducation à l'environnement, et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie.

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

Problèmes d'environnement en rapport avec la santé et la sécurité (risques)

1. Réduire les risques imputables à la présence dans l'environnement de substances chimiques résultant des activités humaines (en accordant une attention particulière à leurs effets cumulés et combinés).
2. Prendre des mesures concrètes pour limiter l'exposition de groupes particulièrement sensibles de la population, tels que les enfants, aux substances chimiques dangereuses et à la pollution de l'air, y compris à l'intérieur des locaux.
3. Réduire les effets potentiels sur la santé humaine des modifications subies par l'environnement et les écosystèmes, y compris celles provoquées par la modification du climat et les catastrophes naturelles et d'origine humaine.
4. Interdire progressivement l'utilisation dans les produits de substances chimiques toxiques à dégradation lente et bio-accumulables, notamment celles qui sont cancérigènes, mutagènes ou ont des effets sur la reproduction.
5. Limiter la pollution du milieu marin par une réduction continue des déversements, des émissions et des pertes de substances dangereuses, et par des mesures visant à réduire au minimum les risques d'accident industriel et de pollution des mers.

Problèmes d'environnement en rapport avec l'urbanisation et l'aménagement de l'espace

1. Limiter les effets dommageables pour l'environnement de l'étalement des villes, de l'augmentation des déplacements, de la pollution acoustique et de la pollution atmosphérique urbaine, notamment celle provoquée par les émissions de fines particules et d'oxydes d'azote.
2. Améliorer l'efficacité énergétique et le rendement d'utilisation de l'eau et des matières dans les zones urbaines en expansion, par une approche intégrée de l'aménagement de l'espace et de la planification environnementale.
3. Promouvoir la qualité de vie dans les villes et les campagnes et la revitalisation urbaine et rurale, et traiter les conséquences environnementales de l'évolution des modes de vie, par exemple dans les zones qui sont le théâtre d'intenses activités touristiques et récréatives de plein air (littoral, zones protégées, etc.).

Problèmes d'environnement en rapport avec l'équité et l'emploi

1. Assurer un accès équitable aux ressources naturelles et aux services de l'environnement.
2. Etudier de façon suivie et réduire les inégalités en matière d'exposition aux menaces environnementales (entre ménages, catégories sociales et collectivités).
3. Prendre en compte les effets réels et potentiels des politiques environnementales sur l'emploi et la répartition du revenu.
4. Evaluer et prendre en compte les conséquences sociales des politiques environnementales, en particulier la suppression des subventions préjudiciables à l'environnement.

Information, participation, accès à la justice en matière d'environnement et éducation à l'environnement

1. Promouvoir la sensibilisation et l'éducation à l'environnement en tant que facteurs nécessaires à la détermination, à l'acceptation et à la mise en œuvre réussie des politiques environnementales.
2. Prendre des mesures pour garantir et faciliter l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision et l'accès des citoyens et des organisations non gouvernementales à la justice en matière d'environnement, en s'inspirant par exemple de la ligne de conduite retenue dans la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.
3. Veiller à ce que les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées se voient offrir la possibilité de jouer un rôle plus actif dans l'élaboration de la politique de l'environnement sur le plan national et international (y compris dans le cadre des organes concernés de l'OCDE).
4. Créer des conditions favorisant une contribution accrue et une participation active des collectivités et autorités locales à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'environnement.
5. Renforcer l'éducation à l'environnement et l'acquisition de connaissances sur l'environnement à tous les niveaux, y compris au travers d'initiatives à l'échelon local et sur le lieu de travail.
6. Favoriser la disponibilité d'informations comparables sur les conséquences pour l'environnement de la fabrication et de l'utilisation des produits, par exemple par le biais de l'étiquetage.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

- Mettre en évidence et développer des indicateurs permettant d'évaluer l'interface social-environnement.
- Dans le cadre des Examens des performances environnementales, examiner systématiquement les stratégies et politiques nationales en vue d'analyser et de façonner l'interface social-environnement.
- Poursuivre la mise au point de mesures et d'instruments en vue de cerner, de prévenir et de gérer les risques pour la santé humaine et l'environnement que représentent les produits chimiques, dont les pesticides et les perturbateurs endocriniens, et les produits des biotechnologies modernes.
- Poursuivre l'harmonisation de l'évaluation des risques des produits chimiques, par exemple en développant des critères pour identifier les produits dangereux par nature (en ce qui concerne la persistance, la bio-accumulation, la toxicité, etc.), en mettant au point de nouvelles méthodes d'essai et d'évaluation, en particulier pour les perturbateurs endocriniens, et en œuvrant à l'élargissement de l'acceptation mutuelle des données.
- Développer l'étude en coopération de produits chimiques prioritaires.
- Analyser les conséquences des problèmes d'environnement urbain et de l'étalement des villes pour l'action des pouvoirs publics.
- Formuler des mesures possibles pour prendre en compte les effets redistributifs (par catégorie de revenus, secteur et région) des politiques environnementales et les effets redistributifs des dommages à l'environnement, et analyser les effets de ces mesures.
- Evaluer les avantages de politiques environnementales préventives en termes d'amélioration de l'environnement et de la santé publique, ainsi que le coût de mise en œuvre de telles politiques.
- Analyser et mesurer les effets sur l'emploi (dans l'ensemble des secteurs et des régions) des politiques environnementales.
- Analyser les formes d'éducation à l'environnement aptes à favoriser la sensibilisation du public aux problèmes d'environnement et sa participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales.
- Analyser plus avant la contribution que peuvent apporter des informations factuelles et comparables sur les produits à la promotion de modes de consommation et de production durables.

OBJECTIF 5

INTERDEPENDANCE ENVIRONNEMENTALE A L'ECHELLE PLANETAIRE : AMELIORER LA GOUVERNANCE ET LA COOPERATION

Des efforts s'imposent pour mieux gérer les effets de la mondialisation sur l'environnement par l'amélioration de la gouvernance nationale et internationale en matière d'environnement. Progressivement, les pays non membres de l'OCDE seront à l'origine d'une part croissante des pressions exercées sur l'environnement au niveau régional et mondial. Pour être efficaces, les actions engagées par les pays de l'OCDE afin de lutter contre ces pressions devront s'accompagner d'améliorations des performances environnementales dans les pays non membres. Les pays en développement et en transition ont besoin de cadres administratifs et institutionnels solides pour apporter leur contribution à la lutte contre les problèmes mondiaux et régionaux d'environnement et pour profiter au maximum des avantages de la mondialisation. La stratégie définie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE dans le rapport *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle* pose un cadre pour la

coopération avec les pays en développement qui se fonde sur le principe du partenariat autour d'objectifs communs, dont le développement durable. Elle recommande aux membres du CAD d'aider les pays en développement avant tout à se doter d'une bonne gouvernance, à renforcer les capacités humaines et institutionnelles et à mobiliser des ressources internes et externes en faveur du développement. En outre, la coopération relative aux problèmes mondiaux d'environnement devrait se fonder sur le principe de responsabilités communes mais différenciées.

Des actions plus vigoureuses sont nécessaires pour ratifier et mettre en œuvre les accords et instruments multilatéraux existants dans le domaine de l'environnement et veiller à ce qu'ils soient respectés et appliqués. Il conviendrait d'assurer une diffusion systématique des pratiques exemplaires employées au niveau national pour mettre en œuvre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME). L'élaboration de quelques instruments multilatéraux nouveaux pourrait être nécessaire pour combler les lacunes du présent système de gouvernance internationale dans le domaine de l'environnement, mais il s'agit en priorité de maximiser l'efficacité des AME existants. Il conviendrait aussi de promouvoir une meilleure coopération et une plus grande cohérence entre les AME existants. En outre, les chartes, politiques et activités des institutions financières et économiques internationales, ainsi que les accords administrés par ces dernières, devraient apporter un soutien actif aux politiques environnementales.

Dans le contexte actuel de mondialisation croissante des systèmes de production, l'industrie (petites, moyennes et grandes entreprises) peut également apporter une contribution importante à l'amélioration de la gouvernance en matière d'environnement. Au travers d'instruments non contraignants comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les entreprises sont encouragées à se montrer plus exigeantes à l'égard de nombreux aspects de leurs activités, dont la gestion environnementale. Parallèlement, il conviendrait que les entreprises assument la responsabilité des dégradations subies par l'environnement du fait de leurs activités, et que les pouvoirs publics mettent en place à cet effet des mécanismes adaptés pour assurer la mise en conformité et l'application des dispositions en vigueur.

Défis

- A. Renforcer la gouvernance internationale en matière d'environnement et veiller à sa cohérence.
- B. Améliorer la gestion des effets de la mondialisation sur l'environnement, et faire en sorte que les aspects environnementaux soient pris en compte dans la gestion internationale des dossiers intéressant les échanges et l'investissement, en particulier dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des institutions financières internationales.

Action au niveau national dans les pays de l'OCDE

1. Ratifier et mettre en œuvre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) existants.
2. Promouvoir une plus grande cohérence entre les AME (et la coopération entre les institutions chargées de leur mise en œuvre).
3. Mettre en œuvre les Décisions et Recommandations du Conseil de l'OCDE.
4. Poursuivre et améliorer la coopération bilatérale et multilatérale avec les pays non membres, notamment par le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et le renforcement des capacités de gestion de l'environnement.
5. Collaborer avec les pays non membres à l'élaboration d'arrangements efficaces et équitables pour le partage des charges imposées par la lutte contre les problèmes mondiaux d'environnement.

6. Evaluer les effets sur l'environnement des politiques et accords commerciaux, en recourant aux méthodologies élaborées par l'OCDE et par d'autres.
7. Accroître les possibilités de contribution des échanges et des investissements étrangers aux objectifs des politiques environnementales, et faire en sorte que les politiques environnementales améliorent les conditions de l'investissement étranger et des échanges (par exemple, par des approches communes pour évaluer les conséquences pour l'environnement des activités des organismes de crédit à l'exportation).
8. Promouvoir la mise en œuvre de principes directeurs à l'intention des entreprises qui, à l'image des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, favorisent une gestion environnementale avisée.

Mesure des progrès

- Adoption et application effective des instruments législatifs, réglementaires et administratifs requis pour la mise en œuvre concrète des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.
- Incorporation des préoccupations environnementales dans les accords internationaux à caractère économique, commercial et financier.
- Aide apportée aux pays en transition et en développement dans le domaine de l'environnement, et efficacité de cette aide.
- Elaboration d'arrangements efficaces et équitables pour le partage des charges.

Travaux complémentaires dans le cadre de l'OCDE

- Contribuer à mieux analyser les principaux problèmes et les options de ratification et de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement existants (de façon à améliorer, par exemple, la mise en conformité, le règlement des différends et les mécanismes visant à assurer le respect), et étudier les synergies potentielles entre ces accords.
- Promouvoir et faciliter la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Analyser les effets sur l'environnement des évolutions rapides intervenant dans l'économie mondiale (par exemple, les changements technologiques).
- Veiller à la synergie des politiques commerciales, sociales et environnementales, et mettre au point des méthodes améliorées d'évaluation des incidences.
- Analyser les incidences sur l'environnement des activités des institutions financières internationales, ainsi que les possibilités d'assurer une meilleure intégration des objectifs environnementaux dans les politiques et pratiques en matière de crédits à l'exportation et dans les programmes d'ajustement structurel.
- Poursuivre les travaux sur les principes en matière d'investissement et l'environnement.
- Approfondir le dialogue et la coopération en matière d'environnement avec la Russie et la Chine, avec les pays participant au Groupe d'étude du Programme d'action de l'environnement (PAE) pour l'Europe centrale et orientale, ainsi qu'avec certains pays d'autres régions qui sont susceptibles de contribuer à la résolution de problèmes d'environnement mondiaux et régionaux urgents.
- Intensifier la coopération entre le Comité des politiques d'environnement (EPOC) et le Comité d'aide au développement (CAD) sur les questions prioritaires d'intérêt commun.